Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250127-DEL2025_005-DE

Ville de Fleury-les-Aubrais

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025**

**Délibération n°2025_005**

**5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour les travaux d'aménagement au sein de la Maison de santé pluridisciplinaire de Fleury-les-Aubrais**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept janvier, à 18h30**, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **20 janvier 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

**Présent·e·s :**
Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Barbara NUGOU, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

**Absent·e·s avec procuration :**
Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Philippe RICHARD (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), M. Nicolas LE BEUZE (donne pouvoir à M. Maxime VITEUR)

**Absent·e·s** :
Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Alain LEFAUCHEUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux | : 35 |
| Nombre de présents | : 29 |
| Nombre de conseillers votants | : 33 |

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250127-DEL2025_005-DE

**FINANCES**

**5) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Loiret pour les travaux d'aménagement au sein de la Maison de santé pluridisciplinaire de Fleury-les-Aubrais**

**M. Bruno LACROIX, Premier adjoint, expose**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement des collectivités, le Conseil départemental du Loiret met en place une enveloppe pour soutenir les investissements en santé portés pour améliorer l'attractivité dans l'accueil des professionnels de santé et accompagner l'évolution de leurs besoins selon quatre axes :

- la rénovation, adaptation ou agrandissement de structures de soins existantes ;
- la réhabilitation de locaux existants et transformation en structure de soins ;
- les opérations d'amélioration des conditions d'exercice des professionnels de santé déjà installés ;
- la rénovation et l'équipement de logements à destination d'étudiants et de professionnels de santé.

Depuis 2017, la Ville de Fleury-les-Aubrais est propriétaire de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de la Présentation et en loue les locaux à la société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) dans des conditions avantageuses.

La MSP représente une surface totale de 700 m² et compte 15 cabinets, une salle de réunion, une salle de restauration ainsi que plusieurs espaces d'attente pour les usagers. Une vingtaine de professionnels, dont 6 médecins généralistes, 4 sages-femmes, 4 infirmières et plusieurs spécialistes, exercent au sein de cette structure.

A ce jour, il n'y a pas de système de climatisation. On constate toutefois d'année en année que cela devient de plus en plus pénible pour les professionnels et leurs patients en raison du changement climatique et de la multiplication des épisodes caniculaires. Un système de climatisation doit donc être installé afin d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels et le confort des patients, en particulier pour les plus fragiles qui sont davantage sensibles aux fortes chaleurs.

Le déploiement d'un système de climatisation centralisé et performant permettra de remplacer les dispositifs de climatisation et de ventilation individuels installés de manière non coordonnée par les professionnels de santé et ainsi permettre une meilleure performance et une réduction des dépenses globales d'énergie de l'équipement.

L'opération d'installation de la climatisation centralisée permettra également de réaménager plusieurs espaces intérieurs de la MSP afin d'améliorer les conditions d'exercice des professionnels et d'accueil des patients.

Le montant total de l'opération s'élève à 133 700 € HT. L'aide financière à l'investissement sollicitée auprès du Conseil départemental du Loiret au titre de son appel à projets en faveur de l'accès aux soins est de 40 100 €, soit 30% du montant du projet.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets du Conseil départemental du Loiret pour l'investissement des collectivités en faveur de l'accès aux soins,

Vu l'avis de la commission 4 (finances - ressources humaines) du 13 janvier 2025,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250127-DEL2025_005-DE

**Le Conseil municipal** :

- sollicite le soutien financier du Conseil départemental du Loiret dans le cadre de son appel à projets en faveur de l'accès aux soins pour la climatisation et le réaménagement de la MSP de Fleury-les-Aubrais,

- autorise Madame la Maire ou son représentant déposer un dossier de candidature auprès du Conseil départemental du Loiret.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 28 JAN. 2025

VILLE DE FLEURY-LES-AUBRAIS (Loiret)

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 29/01/2025
Publié le : 29/01/2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet https://www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 29/01/2025
Reçu en préfecture le 29/01/2025
Publié le
ID : 045-214501470-20250127-DEL2025_005-DE